

# LA GERVAISIENNE

## La Lettre d'informations Municipales de Saint-Gervais

*Quelques mots pour cette deuxième édition de la Gervaisienne. J'espère que vous aurez aimé ce type de communication simple et spontanée dont le but est de vous informer le plus rapidement possible des événements de la vie communale. Il est vrai que ceux de 2011 appartiennent déjà au passé ! Mais aujourd'hui, vivons l'instant présent et souhaitons que 2012 nous fera oublier les tracas de la crise et autres désillusions. A vous tous, en ce début d'année je souhaite de tout coeur, santé et bonheur pour vous et les vôtres. Je profite de cette occasion pour vous renouveler notre invitation à la cérémonie officielle des vœux qui aura lieu le vendredi 20 janvier à 19 heures à la salle des fêtes. Bonne lecture et à bientôt.*

*Monique FAURE*

## Janvier 2012 : Zoom sur ...

### L'état des routes et l'urbanisme

#### - Voirie communale -



#### *Retour sur Le Chemin des Monts.*

Dans notre précédent journal, nous vous avons présenté le chemin avec son mur de blocage de la partie amont du terrain et la chaussée entièrement restaurée. Malheureusement, lors de la réception des travaux de sérieuses réserves ont été émises sur la stabilité de la partie aval du terrain qui présentait des débuts de glissement de terrain. Une nouvelle étude a été menée, afin de stabiliser la zone entre la ferme Mounier et la chaussée récemment refaite. Après approbation du Conseil municipal, un appel d'offre a été lancé pour ces travaux supplémentaires. C'est l'entreprise Mandier qui a été retenue pour un montant de 6817,20 €.

#### - Voirie départementale -

#### *RD35 (route du col de Romeyère).*

Des travaux importants de renforcement du mur de soutènement du pont des Rivaux sont en cours. Ces travaux sont identiques à ceux réalisés au printemps sur cette même route entre le chemin des Monts et le chemin des travers. Leur objectif est de stabiliser la partie aval du terrain qui subit les mêmes dégradations que celles rencontrées au chemin des Monts. La circulation est à nouveau rétablie mais en sens alterné pendant un mois. Tous ces travaux sont entièrement financés par le CGI.

#### **Carrefour CD35/RD1532**

Nos démarches incessantes auprès des autorités du conseil général et du service des routes pour obtenir un aménagement de sécurité adapté avancent. Le sujet n'est pas simple ! Il faut résoudre les impératifs routiers tout en sauvegardant nos exigences communales. Lors de la dernière réunion du CM les élus et à l'unanimité, se sont prononcés pour la réalisation d'un aménagement routier capable de ralentir la vitesse des véhicules d'une part, tout en permettant l'union du port et du village d'autre part. La sécurisation du carrefour proprement dit et des voies d'accès forme un tout indissociable qui doit être traité globalement. Cet équipement de sécurité devra permettre la circulation aisée des modes doux (piétons et vélos). Plusieurs formules sont à l'étude et nous vous informerons à chaque publication de l'évolution des choses.

## En bref ...

### Ordures ménagères et festivités

Il nous a semblé difficile d'imposer aux organisateurs d'activités de trier les ordures ménagères, de faire des sacs de 30L avec les ordures résiduelles et de véhiculer le tout après la fête jusqu'au point de ramassage ! Le Conseil Municipal après en avoir débattu a décidé que, pour chaque manifestation un bac de 600l peut être mis à disposition par la commune et placé près de la sortie de la salle des fêtes. Les ordures ménagères devront impérativement être mises sous sacs en plastique. Pour les associations le ramassage du bac sera gratuit. Pour les particuliers, il leur sera demandé 30€ pour ce service.

Toutefois, si le locataire de la salle des fêtes préfère trier lui même ses ordures ménagères et les acheminer au point de ramassage par ses propres moyens, selon les règles du tri sélectif, il pourra parfaitement le faire. Tous ces détails du règlement vous seront rappelés à la mairie, lors de la remise des clefs de la salle des fêtes.



### Défibrillateur

La commune de Saint Gervais s'est équipée en association avec la commune de Rovon d'un défibrillateur cardiaque. Cet équipement d'urgence, d'un maniement simple radioguidé, peut sauver des vies humaines dans le cas d'arrêt cardiaque brutal (type infarctus), en attendant l'arrivée des secours spécialisés (SAMU 15, ou Pompiers 18). Cet appareil est accessible à tous, dans une armoire située sous le porche d'entrée de la maison de la DREVENNE à Saint Gervais le Port. Nous conseillons aux organisateurs de réunions publiques de venir s'informer de manière plus complète sur ce type d'appareil et son fonctionnement aux mairies de Rovon ou Saint Gervais.

### Repas de village C'était Samedi 26 novembre 2011, salle des fêtes de Saint-Gervais.

Une agréable soirée de danse et de bonne humeur autour d'une carbonade flamande accompagnée de gratin et de bières en dégustation. Un grand merci aux organisateurs ainsi qu'à M. Corbie, aux musiciens et aux chanteuses, qui nous ont ravis toute la soirée.



### Illuminations

Cette année nous avons eu quelques soucis avec les illuminations de Noël, en particulier au Port, à la Verte Vallée. Le branchement des guirlandes s'est traduit par des disjonctions du réseau électrique d'éclairage public. Quelques-uns, y compris les plus jeunes, nous ont fait part de leur tristesse. Nous pensons fort à eux et espérons faire bien mieux l'année prochaine.

## Quelques dates à retenir

**Voeux du Maire** Madame le Maire invite la population à la cérémonie des voeux qui se déroulera le **20 janvier 2012 à 19h** à la salle des fêtes.

**Réunion publique d'information** - avec les techniciens du SPANC le **25 janvier 2012 à 18h30** à la salle des fêtes.

**Le repas annuel des anciens de la commune** aura lieu le **dimanche 5 février 2012** à la Salle des Fêtes. L'animation musicale sera assurée par l'ensemble PIERRE-LUC et VERONIQUE.



- A noter -



A partir du 01/01/2012  
Calculez vous-même la facture annuelle de vos ordures ménagères.

**Par internet c'est simple et rapide**

Dans la rubrique : **La redevance incitative**, cliquez sur **Calcul en ligne**.

Répondez aux deux questions posées et le montant annuel de votre future facture s'affiche instantanément.